Le pouvoir régional et les partis politiques jurassiens : (1946-1948)

Autor(en): **Prongué, Bernard**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **83 (1980)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684863

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le pouvoir régional et les partis politiques jurassiens

(1946 - 1948)

par Bernard Prongué

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le pouvoir régional est à la mode dans toute l'Europe[1], réaction spontanée contre un étatisme et un nationalisme exacerbé par les hostilités. En Suisse, le phénomène affecte le canton de Berne avec la résurgence de la Question jurassienne qui entre dans une phase nouvelle[2]. En 1917, la réaffirmation de la fierté provinciale a provoqué la naissance du premier mouvement séparatiste qui a fait long feu. Mais, l'apparition des thèmes économiques durant l'entre-deux guerres débouche, en 1947, sur une revendication «nationale» qui soulève un des problèmes essentiels du XXe siècle: l'idée de région[3].

D'emblée, le gouvernement bernois s'interroge sur le sens et la portée de l'autonomie réclamée par les Jurassiens. Devant la menace qui pèse sur l'intégrité territoriale de l'Etat, le président du gouvernement considère l'assemblée populaire du 20 septembre 1947 comme une manifestation de séparatisme[4]. Proche des réalités jurassiennes, *Le Démocrate* est beaucoup plus nuancé:

«D'abord, M. Feldmann assimile l'«autonomie» au séparatisme. Or, en français, autonomie a toujours signifié un régionalisme de droit public à l'intérieur d'une collectivité. L'assemblée de Delémont a apparamment recouru à ce terme dans sa résolution parce qu'il permet de tout englober, du séparatisme aux simples mesures anodines de décentralisation, de manière à conserver les coudées franches à l'égard de toutes les solutions.[5]»

L'extrême instabilité de la notion d'autonomie n'est pas levée dans cette définition. Au contraire, elle est élargie: elle englobe toutes les attitudes possibles de la décentralisation administrative à la solution fédéraliste. Plus intéressant est son assimilation au concept de régionalisme, c'est-à-dire à une tendance universelle dès le milieu du XXe siècle pour «promouvoir le développement de la vie et de l'organisation régionale»[6].

Comme partout ailleurs, le thème porte en lui des ferments d'oppo-

sition et de contestation. Dans la mesure où le régionalisme veut corriger les déséquilibres de tous ordres, résultant d'un développement inégal dans un ensemble national, il postule aussi le droit à participer aux décisions économiques et sociales[7]. Il revêt ainsi sa forme la plus moderne, car la prise de conscience d'une communauté d'intérêt est plus ample que celles qui ont été précédemment ressenties. Le contenu socio-économique de la revendication régionaliste, son caractère progressiste ou conservateur, influent naturellement sur les choix individuels ou collectifs des citoyens.

De ce fait, les partis sont confrontés directement à la pratique de l'autonomie[8]. La députation élue en mai 1946 pouvait prendre résolument en mains la Question jurassienne, puisqu'elle est le principal élément constitutif du Comité de Moutier. Celui-ci déploie une activité créatrice entre octobre 1947 et avril 1948. Mais, dès la publication de son rapport, il ne jouit plus ni du même prestige ni de la même autorité. Le temps de l'unanimité était passé et les formations partisanes défendent à nouveau prioritairement leurs propres intérêts qui ne se confondent pas nécessairement avec ceux de la région.

Les années 1946 - 1948 constituent donc une période charnière de la vie politique jurassienne[9]. L'analyse sommaire des votations cantonales et fédérales pose le décor. Puis les élections au Grand Conseil bernois et au Conseil national précisent le profil régionaliste des acteurs en présence. Enfin, le jeu politique illustre la façon dont l'autonomie s'est brisée tant au niveau populaire que parlementaire. Le destin du Jura s'inscrit en filigrane dans ces événements décisifs, alors même qu'il échappait définitivement à l'emprise des partis.

I. ATTITUDES POLITIQUES

Grâce à l'étude de H.-J. Harder sur l'ensemble des votations cantonales bernoises[10], il est possible de dégager les principales attitudes politiques des Jurassiens au lendemain de la seconde guerre mondiale. En priorité, il s'agit donc de saisir le climat de l'époque à travers l'analyse de la presse. La résurgence de la Question jurassienne est-elle due à une « majorisation » chronique de la minorité ? Quels sont les domaines privilégiés de l'opposition entre l'ancienne et la nouvelle partie du canton ? La réponse à ces interrogations est différente au niveau fédéral et au plan cantonal ; elle diverge aussi selon le progressisme ou le conservatisme qui inspire les partis.

A) Le Jura à l'heure de la Suisse

A partir de 1945, les résultats des votations fédérales démontrent que le Jura achève de s'intégrer à l'ensemble national. Deux raisons expliquent cette évolution générale. D'une part, la solidarité confessionnelle qui jouait pleinement jusqu'en 1918 a perdu sa signification: de plus en plus, le Laufonnais se distance du Jura nord[11]. D'autre part, cette dernière région subit une véritable mutation sous l'effet de la haute conjoncture; elle perd son caractère agricole au profit d'une industrialisation croissante. De ce fait, elle devient, lors des votations fédérales, le meilleur partenaire du Jura sud et, le Jura francophone, celui des cantons de Neuchâtel, Argovie, Bâle-Ville... On peut donc dire, au regard de ces corrélations, que la structure sociale est le facteur déterminant pour expliquer le comportement des Jurassiens lors des scrutins fédéraux entre 1945 et 1976[12].

Les trois premières années de l'après-guerre confirment ces tendances générales: lors des six votations, le Jura a manifesté une attitude sagement helvétique puisqu'il n'a provoqué aucune divergence. Il soutient avec 83,9% des votants l'introduction de l'AVS et avec 57,9% les articles économiques. Il rejette sans équivoque l'initiative des indépendants (10,9% d'acceptants) et celle des socialistes (29,1%) sur le droit au travail. Il en est de même au sujet de la coordination des transports et de l'arrêté fédéral sur le régime du sucre.

Cette conformité aux décisions du peuple suisse se retrouve au niveau de l'argumentation. La campagne pour l'AVS et les articles économiques en fournissent largement la preuve: elle est entièrement placée sous le signe de «la solidarité confédérale». Elle se situe dans le prolongement de la Paix du travail signée en 1937 et dans la perspective d'«union sacrée» illustrée par l'Exposition nationale de 1939. Curieusement, le phénomène rejaillit sur le Jura, comme le montre l'exemple suivant.

Au lendemain de la décision des Chambres fédérales du 20 décembre 1946, l'ADIJ a regroupé les partisans de l'AVS en un comité d'action. Cette initiative a été bien accueillie par les partis:

«*Nous assistons ainsi à un groupement de toutes les forces politiques, sociales et économiques jurassiennes en faveur d'une œuvre de justice et de solidarité nationale. Le Jura en cette circonstance s'affirme fortement uni.*[13]»

Pour *Le Démocrate,* en effet, cette votation doit permettre d'abattre «des barrières souvent artificielles» entre le Jura nord et le Jura sud[14]. Après la votation, *Le Pays* constate que «la Suisse sociale» est née[15] sans créer «de fossé entre les cantons ni les classes», se réjouit le *Journal du Jura*[16]. Sans nul doute, les Jurassiens de 1947 sont à l'heure de *La Suisse, démocratie-témoin* que rédige alors A. Siegfried.

B) L'opposition au canton de Berne

L'évolution à l'intérieur du canton de Berne est toute différente: l'image qu'en donne l'analyse des votations n'est pas celle d'une intégration, mais bien d'une distanciation avec des nuances sensibles selon les régions. En 1946 commence une vague de refus, la troisième du genre après celle du Kulturkampf (de 1873 à 1882) et celle consécutive au premier mouvement séparatiste (de 1918 à 1925). Elle dure jusqu'en 1956 et, comme les deux précédentes, elle est principalement le fait du Jura nord [17].

Entre 1946 et 1948, les citoyens se sont prononcés sur vingt objets. Les réponses des districts sont très révélatrices des clivages régionaux très vivaces, car le Jura n'a jamais présenté un front uni, même si, à cinq reprises, il a, dans son ensemble, voté différemment de l'ancien canton:

	BE	JU	L	C	N	M	D	P	FM
Oui	15	12	14	14	13	12	11	10	6
Non	5	8	6	6	7	8	9	10	14
Divergences		5	3	1	2	5	6	7	11

Le nombre de divergences, surtout au niveau des districts du Nord, est suffisamment élevé pour que la presse s'en fasse l'écho et que la chancellerie cantonale analyse le phénomène [18]. C'est la première étude qui lui est consacrée.

Avant de s'y arrêter, il convient de relever une autre caractéristique des votations: le taux de participation dans le Jura est toujours inférieur à celui du canton de Berne. Il n'y a, durant ces trois années, qu'une seule exception qui est due non à l'objet, mais à l'élection d'un conseiller d'Etat jurassien [19]. L'écart est de 0,1% à 15%, phénomène qui se trouve au plan national entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Il convient en outre de relever que, d'une manière générale, et contrairement à l'idée reçue, la fréquentation des urnes est aussi forte dans le Jura sud que dans le Jura nord. Elle y est même plus élevée, lorsqu'il s'agit de questions sociales [20].

Une autre remarque va dans le même sens: le pourcentage de « oui » est toujours inférieur dans le Jura par rapport à celui du canton. Il y a toutefois trois exceptions. Dans un cas, la différence (de 0,9%) est minime, mais significative puisqu'il s'agit de l'AVS. Elle est plus importante (respectivement de 13% et 7,2%) dans les deux autres cas qui relèvent du domaine fiscal. C'est là le principal domaine d'opposition entre Berne et le Jura depuis le XIXe siècle [21]. Il peut servir de clé d'explication

aux cinq divergences relevées entre 1946 et 1948.

Dans trois cas, il s'agit, au premier abord, d'un réflexe proprement régionaliste: les Jurassiens, particulièrement ceux du Nord, s'opposent à la construction d'un institut universitaire de chimie médicale et rejettent le financement de nouvelles mesures destinées à atténuer la pénurie de logements comme le fonds destiné à atténuer la gêne dans les régions éprouvées par la sécheresse. Le premier exemple est clair: l'Université de Berne n'avait pas bonne presse dans le Jura à l'époque[22]. Les deux autres révèlent des tendances plus circonstanciées: les Jurassiens ne voulaient favoriser ni les centres urbains qui attiraient industries et populations, ni les gros paysans du Plateau[23]. Mais il est évident que cette attitude contrecarrait les options de certains partis politiques.

Le phénomène devient plus perceptible avec un autre cas de divergence: le réajustement des traitements du corps enseignant, accepté par le canton avec 60% des votants. Le Jura, lui, le repousse de justesse par 47%, la participation étant la même (19%). Seuls les districts de Courtelary et Laufon ont dégagé une légère majorité acceptante. Intervenue le 22 septembre 1946, cette votation donnera des arguments aux antiséparatistes socialistes. A leurs yeux, elle confirme l'attitude du Jura catholique telle qu'elle s'était déjà dégagée en 1931 lors de la révision de l'assurance-chômage. Un canton du Jura serait forcément soumis à la réaction à laquelle Berne permet d'échapper[24].

Le dernier cas de divergence, intéressant à plus d'un titre, a pour objet l'initiative du Parti du travail tendant à une révision de la loi sur les impôts directs. Le canton la refuse par 60,3% des votants et le Jura l'accepte par 52,7%, mais la participation n'est que de 29,5%. Il semble que les Jurassiens des districts de Porrentruy, Delémont, Moutier et Laufon aient choisi cette occasion pour manifester leur mécontentement[25]. La presse est d'ailleurs peu prolixe sur ce résultat surprenant attribué à l'inertie des partis politiques. La fiscalité bernoise était jugée trop lourde. Lors de la votation du 19 décembre 1948 portant sur l'élévation des déductions sociales, tous les districts jurassiens fournissent une majorité supérieure à la moyenne cantonale (de 79,2%).

De cette brève analyse, se dégage une certitude: le problème financier est au cœur de l'opposition jurassienne dans l'immédiat après-guerre. Il n'y a là rien de surprenant si l'on se rappelle qu'en 1941 déjà l'ADIJ avait demandé deux expertises: l'une sur le rendement des impôts, l'autre sur les subventions accordées au Jura. La comparaison ne souffrait pas d'équivoque: l'ancien Evêché de Bâle n'avait pas obtenu tout ce à quoi il avait légitimement droit et était défavorisé par rapport aux centres urbains et à d'autres régions.

Cette manière de comptabilité «nationale» n'emportait cependant pas l'adhésion enthousiaste de tous les partis. La politique fiscale était largement débattue à l'époque et servait même d'arguments électoraux. Les socialistes n'étaient guère favorables à un abaissement de la quotité dans le but de développer les acquis sociaux, et ils trouvaient chez les agrariens des parlementaires compréhensifs. Les uns et les autres défendaient le bien-être de classes sociales avant les intérêts régionaux. Il en allait très différemment pour les radicaux jurassiens proches des milieux industriels et dans une certaine mesure pour les conservateurs, braqués dans une opposition à toute intervention de l'Etat [26].

De ce fait, la diversité des attitudes politiques du Jura s'explique en partie. L'écart entre le district de Courtelary et celui des Franches-Montagnes — plus ou moins réactionnaire à l'époque — est significatif d'une implantation très différenciée des formations politiques. Il existe, en effet, une corrélation certaine entre la force du PSJ, du PAB, subsidiairement du PLR et le soutien électoral aux projets du gouvernement et du parlement [27]. En revanche, le PDC est beaucoup plus libre, sans que pour autant ses sympathisants suivent automatiquement ses mots d'ordre. Quoi qu'il en soit, l'opposition jurassienne se manifeste en terme socio-économiques plus que culturels ou confessionnels. Elle est encore loin d'avoir une attitude progressiste, bien qu'elle cherche les voies et moyens d'un plus grand développement régional.

II. FORCES POLITIQUES

A l'époque, les partis contribuent encore largement à structurer les opinions politiques et, partant, l'attitude des Jurassiens à l'égard du canton de Berne. Plus que d'autres organisations, ils sont confrontés directement à la pratique de l'autonomie, sur un plan partisan d'abord, sur un plan régional ensuite. C'est en effet par rapport à l'Etat unitaire que la revendication autonomiste est posée. Est-elle perceptible à l'intérieur des partis jurassiens? L'analyse de la presse lors des élections au Grand Conseil bernois de mai 1946 et au Conseil national d'octobre 1947 — soit avant et après l'Affaire Mœckli — apporte d'utiles éléments de comparaison entre l'attachement à un programme partisan et la défense d'intérêts régionaux [28].

A) Un risque d'assimilation politique

Après l'entrée de deux de ses membres au gouvernement bernois en 1938, le PSB est définitivement associé avec la guerre à la gestion de l'Etat. La progression que le parti enregistre alors nécessitait un rééquilibrage de l'exécutif où les radicaux doivent céder, en 1946, un de leurs

trois sièges. Si la candidature Giovanoli, appartenant à l'aile gauche du socialisme, provoque l'établissement d'une liste bourgeoise, elle ne remet pas en cause la collaboration entre agrariens et socialistes qui s'adjugent respectivement quatre et trois sièges. Evincés, les radicaux ne se privent pas de critiquer cette «alliance verte et rouge» qui dirige le canton[29].

Apparemment, le nouvel équilibre gouvernemental n'a pas affecté le Jura qui conserve ses deux représentants, le libéral H. Mouttet et le socialiste G. Moeckli. Celui-ci est même soutenu par le PAB et par le PLR qui veulent être «justes et jurassiens». Le PDC, en revanche, s'abstient de toute recommandation à l'égard du candidat socialiste. Il reste confiné dans sa position de minoritaire, situation que ressent également le parti libéral jurassien de plus en plus satellisé par l'évolution de la politique cantonale bernoise[30].

Pour bien comprendre le phénomène, il faut rappeler la stagnation démographique des districts jurassiens qui contraste avec la croissance de l'ancien canton. Il en est résulté l'élévation du quotient électoral en 1938, mesure encore aggravée par le recensement de 1941, comme le montre le tableau ci-après:

Députés	1930	1934	1938	1942	Dif.
Jura	39	38	31	30	— 9
Ancien canton	185	190	153	164	— 21
Total	224	228	184	194	— 30
Rapport en %	17,3	16,4	16,8	15,5	

En une décennie, la Députation jurassienne a perdu le quart de ses mandats, ce qui affecte singulièrement les possibilités d'ascension personnelle de l'élite politique jurassienne. Il suffit dès lors d'un léger déplacement des suffrages dans un district pour que la représentation partisane soit directement affectée.

Cette situation contribue autant à augmenter les rivalités qu'à affaiblir le poid politique du Jura au Grand Conseil. Quatre partis, en effet, se partagent les faveurs de l'électeur, contre trois dans l'ancien canton, si l'on tient pour négligeable la dissidence jeune-paysanne qui apparaît en 1938 et est résorbée en 1946. De plus, les tendances dominantes dans le Jura sont précisément celles qui sont minoritaires dans l'ancien canton. Elles sont, de ce fait, soumises aux pressions conjuguées

du PAB et du PSB, dont l'importance dépasse largement le plan cantonal. Le premier fournit presque la moitié de l'électorat agrarien en Suisse et le second le quart des effectifs du Parti socialiste suisse. Pour compléter ce tableau, il faut ajouter que, depuis la seconde guerre mondiale, ils ont un commun dénominateur: un dirigisme que *Le Démocrate* dénoncera «comme une coalition d'intérêts partisans, unis seulement pour la défense de l'Etat vache-à-lait et touche-à-tout»[31].

Les élections de 1946 confirment ces craintes: les grands partis cantonaux accroissent leur prépondérance au détriment des petites formations. Les partis jurassiens n'échappent pas à la règle comme le montre le tableau ci-après:

	PAB		PSB		PLR		PDC		JP	
	BE	JU	BE	JU	BE	JU	BE	JU	BE	JU
1938	64	5	55	6	28	10	11	10	22	—
1942	75	4	55	6	27	10	12	11	17	—
1946	80	6	68	7	26	8	10	9	4	—

Si l'évolution se poursuivait, le Jura courait le risque d'une véritable assimilation politique; c'est ce que révèlent les réactions très différentes selon les tendances.

Indéniablement, la secousse a été rude pour les deux partis «historiques» qui ont dû abandonner chacun deux sièges. Dans leur situation de minoritaires, ils ressentent le besoin de cultiver les «valeurs jurassiennes». Mais ils fondent leur campagne électorale sur des objectifs différents.

Les libéraux-radicaux, particulièrement virulents à l'égard de leurs adversaires, veulent défendre le génie d'un petit peuple menacé. Le 27 avril 1946, le député Hubert Piquerez donne ses impressions, après huit ans de vie parlementaire, sous forme d'un constat:

«Les 26 députés de langue française sont noyés dans la masse des députés de l'ancien canton. Différence de langue, de mentalité! Les mandataires jurassiens doivent élever la voix, user de ténacité pour être écoutés. Nous devons, sans défaillance, défendre notre culture latine, notre entité jurassienne.[32]»

Cette déclaration révèle un courant qui annonce la parution, l'année suivante, du *Jura, entité nationale* de P.-O. Bessire[33]. Avec une implantation équilibrée dans tous les districts, le PLR jouissait d'un atout évident sur les autres partis pour parler au nom du Jura. En outre,

il se posait en héritier du libéralisme jurassien et en défenseur attitré des valeurs culturelles, en particulier de la langue française.

Tout naturellement, les références historiques des conservateurs mettent l'accent sur une autre tradition, celle qui est issue des *Promesses de 1815*[34]:

«Héritiers de cet esprit, défenseurs de cette liberté, nos députés représentent à Berne véritablement l'âme du Jura et défendent les intérêts matériels et spirituels du petit pays...[35]»

Cette présentation électorale des candidats au Grand Conseil en 1946 révèle un état d'esprit: pour les conservateurs-catholiques, le Jura, c'est d'abord le Jura catholique. Il est vrai que cette conception à base confessionnelle a été payante: elle leur a permis de garder presque intactes leurs troupes malgré l'introduction de la proportionnelle, malgré l'apparition du socialisme et surtout de l'agrarisme.

Ces deux formations, au contraire, sont beaucoup plus directement liées à la défense des intérêts socio-économiques. Elles ont la conviction qu'un dirigisme pondéré s'impose dans la gestion de l'Etat moderne. En outre, l'intégration dans l'appareil politique est beaucoup plus prononcée de part et d'autre que pour le PLR, et surtout pour le PDC. Les agrariens du Jura vivent dans l'ombre du puissant PAB bernois et le PSB a fait la part belle à leurs coreligionnaires jurassiens en leur offrant dès 1938 un siège de Conseiller d'Etat. Enfin, les deux partis ont le gros de leurs troupes dans le Jura sud, ce qui favorise les rapports[36].

Comment expliquer, dans cette conjoncture, l'apparition de la Députation jurassienne sinon comme un contrepoids régional à l'emprise croissante des grands partis bernois? Il est impossible de déterminer avec précision sa création. Le terme est utilisé dans l'entre-deux guerres, mais le premier acte parlementaire date de 1941: il s'agissait de défendre les subsides pour les communes obérées[37]. D'autres problèmes ont certainement favorisé cette cohésion, comme la réorganisation des chemins de fer jurassiens et la conjoncture horlogère. Il est certain aussi que la Députation jurassienne procède de l'esprit d'«union sacrée» qui a prévalu avec la guerre. Elle en est l'expression politique au plan jurassien. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1946, elle fonctionne, étudiant les affaires concernant le Jura avant chaque session parlementaire[38].

De ce fait, elle est devenue un acteur important dans la Question jurassienne dès 1947. Or, ses pouvoirs sont purement consultatifs et ne lient aucunement les partis. La faiblesse congénitale de son statut ne lui enlève pas une signification morale: c'est un symbole de l'unité jurassienne dont les composantes partisanes n'ont certes pas les mêmes convictions autonomistes ou les mêmes intérêts régionalistes.

B) Le drapeau libéral, synonyme de jurassien

Survenant après les remous provoqués par l'Affaire Mœckli, les élections au Conseil national d'octobre 1947 sont les premières à se dérouler sous le signe de la Question jurassienne. Il est donc légitime de s'interroger sur la réaction des partis et de l'électorat. A première vue, l'impact a été nul et la Députation jurassienne aux Chambres fédérales de 1939 est inchangée, mis à part un nouveau visage. Elle est composée de quatre conseillers nationaux: deux conservateurs, J. Gressot et L. Lovis, un radical V. Moine et un socialiste E. Giroud. Elle n'a pas obtenu le cinquième mandat auquel elle aurait eu légitimement droit d'après la population. C'est, au niveau des chiffres et du personnel politique, le statu quo. Toutefois, la campagne éclaire les tendances des différents partis face à la Question jurassienne et c'est sous cet angle qu'il convient d'analyser ces élections.

Un fait frappe d'emblée: seul le PLR aborde franchement la Question jurassienne. Il se sent pleinement dans son bon droit et dans le sens de l'histoire, comme le déclare le député S. Kohler:

«A travers les générations, le parti libéral a marqué de son sceau indélébile les destinées de la patrie. Il est plus vivant que jamais et il attire dans ses rangs la vibrante jeunesse. Les 25 et 26 octobre, elle fera son devoir en arborant le drapeau libéral, par cela même jurassien.[39]»

Il est difficile d'être plus clair et *Le Paysan jurassien* n'y voit que manœuvres électorales. Relatant la journée du 20 septembre à Delémont, il écrit:

«Sur l'estrade, l'état-major de la révolte qui est sans contredit, l'état-major du parti libéral.[40]»

On pourrait multiplier les exemples à travers la presse et en particulier *Le Journal du Jura* où l'on demandait aux citoyens de voter jurassien d'abord[41]. Cette intransigeance explique pourquoi le 27 septembre 1947, le Comité du parti libéral-radical du canton de Berne invite celui du Jura à former une commission commune pour étudier les questions en suspens. Mais ce que voulaient en priorité les radicaux jurassiens, c'est être traités comme membres «à part entière» et non comme «citoyens de deuxième cuvée»[42], fondement de la revendication autonomiste.

Pour les conservateurs, la problématique n'a pas changé d'un iota. Ils rappellent que les catholiques jurassiens ont eu affaire à Berne avant le mois de septembre 1947. De ce fait, ils possèdent «une expérience décisive dans la défense des droits d'une minorité» déclare le président du parti lors de l'assemblée générale du 10 octobre 1947. La propagande reste fidèle à la tradition, puisque le PDC a une liste unique englobant

Jura et ancien canton:

« Chez nous, les catholiques ne forment qu'un seul bloc et l'apport de la partie alémanique, on l'oublie trop souvent, nous donne le second siège.[43] »

Par conséquent, « la solidarité catholique, l'union des catholiques doit s'affirmer au-dessus de toutes les contingences du moment ». Il ne s'agit pas de « partir en bataille pour les querelles des autres », ni de faire le jeu de bascule des radicaux « dont les descendants, aujourd'hui minoritaires, brûlent ce qu'ils avaient adoré et adorent ce qu'ils avaient brûlé »[44].

La problématique séparatiste n'apparaît ni chez les agrariens ni chez les socialistes. L'organe des premiers se distingue par une campagne jugée inopportune dans la Question jurassienne. Certes, le PAB désire reconquérir le siège auquel il estime avoir droit et qui donnerait au Jura une représentation normale. A ses yeux, elle est injuste non pas à cause du nombre — quatre au lieu de cinq députés —, mais de la profession des mandataires: ni les paysans ni les classes moyennes ne sont représentés[45]. Quant à *La Sentinelle,* si elle est sensibilisée par la Question jurassienne, elle porte cependant tout son effort sur la défense de la classe ouvrière. Elle se réjouit de l'avance du parti socialiste dans le Jura nord en particulier et regrette que le Jura n'ait pas obtenu un cinquième siège[46].

La seule manière d'éviter cette injustice et l'interférence de l'ancien canton consistait dans la création d'un cercle électoral. Or, ce ne sont pas les partis, mais les associations qui présenteront cette revendication, déjà ancienne, au Comité de Moutier[47]. Certains ont même envisagé l'apparentement de toutes les listes jurassiennes — sorte de cercle électoral volontaire préconisé à chaque élection depuis 1919. Mais c'est là une utopie pour les états-majors de parti. « Car on ne peut pas demander à un parti politique, fait aussi pour la lutte, de se suicider de cette façon » conclut Jean Gressot[48]. Les limites du régionalisme sont clairement définies en ce qui concerne les partis. Lorsque l'on vote, on est d'abord libéral, conservateur, socialiste ou agrarien. Telles sont aussi les limites d'action de la Députation jurassienne contrairement aux grandes associations où les buts sont prioritairement jurassiens.

III. CONSCIENCE RÉGIONALE ET INSTITUTIONS CANTONALES

Dès la seconde guerre mondiale, la conscience régionale jurassienne est en éveil. Après avoir tenté d'en saisir les limites dans le domaine politique, il faut en décrire les manifestations. Le contraste est frappant entre l'apparente unanimité qui règne au sein du Comité de Moutier et

les luttes ouvertes pour élire les plus hauts magistrats jurassiens. C'est pourquoi la solution autonomiste préconisée au printemps 1948 n'avait que très peu de chance d'affecter profondément les institutions cantonales.

A) La Députation jurassienne et le Comité de Moutier

Le régionalisme jurassien ne s'est pas manifesté seulement par la création de la Députation jurassienne ou du « conseil de famille » réunissant les bureaux des trois grandes associations, l'Emulation, l'ADIJ et Pro Jura[49]. Il a trouvé un terrain favorable dans l'opinion publique, force avec laquelle il faut dorénavant compter. Une des manifestations de cet état d'esprit est l'idée d'un conseil régional lancée par *Le Démocrate* du 29 octobre 1946 pour favoriser l'unité jurassienne[50]. Le lendemain, le *Journal du Jura* parle d'un petit parlement jurassien[51], formule retenue par les *Actes* de l'Emulation[52]. Cette suggestion annonce le Comité de Moutier. Mais pour que l'événement ait lieu, il a fallu le recours au peuple.

Le 9 septembre 1947, après le refus du Grand Conseil de nommer le conseiller d'Etat Moeckli au Département des travaux publics et des chemins de fer, la réaction de la presse est assez timide[53]. Pourtant, le député Schlappach avait bien mis en évidence que ce département pouvait ouvrir « des appétits » moins pour des « avantages personnels » que pour la prise en considération de « vœux régionaux »[54]. Puis les associations ont assez vivement protesté ainsi que les radicaux et les socialistes, ces derniers plus directement concernés. Invité à revenir sur sa décision le 17 septembre, le parlement bernois, par 68 voix contre 66, ne s'est pas déjugé. La Députation jurassienne a quitté la salle. Mais elle ne pouvait faire plus que protester car, semble-t-il, cinq de ses membres étaient absents lors du vote décisif[55]. En revanche, 22 députés socialistes de l'ancien canton s'étaient abstenus, ne voulant par arbitrer le conflit entre deux de leurs membres, ni surtout entre deux régions du canton.

Devant le manque de réaction de l'establishment jurassien, il a fallu qu'un homme, le journaliste R. Fell, force les grandes associations du Jura à convoquer une assemblée populaire à Delémont, le 20 septembre 1947[56]. La démarche est nouvelle: c'est la première fois que, dans la Question jurassienne, on faisait directement appel à l'opinion publique. Les partis ne pouvaient que suivre et ce sont des hommes politiques qui ont pris la parole, sauf une personnalité indépendante. La résolution adoptée chargeait la Députation jurassienne d'une part, les associations jurassiennes d'autre part, de créer un Comité pour la défense des droits et intérêts du Jura.

Il convient d'insister sur ce fait : ce ne sont pas les partis, mais la Députation qui est chargée de cette mission et ceci jusqu'en 1949. C'est d'ailleurs elle qui convoque la séance constitutive du Comité de Moutier. Elle y obtient plus de représentants (3 par parti, soit 12) que les grandes associations (9 membres), le Laufonnais ayant droit à trois délégués. Mais, passé ce cap, le revirement est complet. Les associations s'engagent directement par leurs hommes, par leurs revendications et par leur soutien financier. Les partis en revanche semblent faire partie du décor, comme si ce n'était pas leur affaire[57].

Cette attitude, surprenante au premier abord, s'explique par la distorsion perceptible entre les tendances partisanes. Pour la préciser, il suffit de comparer la composition de la Députation jurassienne et celle du Comité de Moutier[58]. Le rapport des forces s'inverse à nouveau si l'on confronte ces données à la commission parlementaire bernoise chargée d'étudier le dossier Jura en 1948. Parmi ces commissaires, les Jurassiens n'ont droit qu'à un tiers des sièges[59]. Vu le poids des partis cantonaux, leur répartition contraste avec celle du Bureau du Comité de Moutier[60] ou celui du Mouvement séparatiste[61]. Ces données rassemblées dans un tableau fournissent d'intéressantes indications.

Composition de:	PLR	PDC	PSJ	PAB	sans parti	Total
Députation jurassienne	8	9	7	6	—	30
Comité de Moutier	10	6	3	3	1	23
Commission parlementaire	3	2	7	9	—	21
dont Jurassien	1	1	3	3	—	8
Bureau du Comité de Moutier	3	1	1	—	—	5
Bureau du Mouvement séparatiste	3	1	1	—	1	6

Au plan jurassien, la députation de 1946 est la plus équilibrée qui ait jamais été élue. Sa composition ne se reflète dans aucun organe autonomiste où la prépondérance libérale-radicale est indiscutable. Elle est obtenue grâce aux représentants des grandes associations jurassiennes dans le Comité de Moutier. Les conservateurs sont moins favorisés, car ils s'appuient davantage sur les organisations catholiques, comme les socialistes sur les syndicats ouvriers et les agrariens sur les organisations paysannes. Ces deux dernières tendances ne sont donc représentées que par les délégués du parti.

Au plan cantonal, en revanche, la situation reflète le rapport des forces politiques du Grand Conseil. Agrariens et socialistes jurassiens ont plus de « pouvoir » que conservateurs et radicaux, ce qui explique en

bonne partie les attitudes respectives face à une solution autonomiste. D'emblée, il semble que les agrariens aient été hostiles: ils n'ont pas non plus de membres dans les bureaux des deux organismes autonomistes[62]. Le PSJ a pris position nettement contre le séparatisme au printemps 1948, tout en soutenant une certaine décentralisation[63]. Dans le même temps, la fraction conservatrice assure le gouvernement de son soutien[64]. Ces deux partis, ont une attitude presque identique à l'égard du Mouvement séparatiste, laissant dès 1950 à leurs membres la liberté d'adhésion. Quant au PLR, son évolution est plus complexe, mais à partir de 1948, il envisage l'autonomie dans un sens plus restrictif[65].

Poutant, le 30 avril 1948, le Comité de Moutier adoptait à l'unanimité de la presque totalité de ses membres la solution autonomiste maximum dans le cadre cantonal: la thèse fédéraliste et bicamérale. En cas de rejet, le Bureau déclarait qu'il ne restait plus qu'à envisager la séparation comme solution. On peut se demander pourquoi les hommes politiques ont accepté cette proposition, malgré certaines réticences socialistes.[66] En effet, elle ne sera jamais discutée dans les instances dirigeantes des partis et la Députation jurassienne ne la soutiendra pas au Grand Conseil. Une seule réponse est plausible: la pression de l'opinion publique. Personne ne voulait apparaître comme «mauvais Jurassien». Cet «aspect psychologique» du problème apparaît très important au *Démocrate* commentant le 22 novembre 1947 la déclaration gouvernementale bernoise.

«La vague de fond jurassienne ne peut s'expliquer que par des considérations qui dépassent la vue du Conseil-exécutif. Il y a «autre chose» et c'est cette «autre chose» qu'il faut chercher.[67]»

La situation ne se décantera vraiment qu'à l'automne 1948: l'unanimité apparente du Jura se brisera sur la fermeté gouvernementale.

B) Autonomie régionale et pouvoir cantonal

Habilement, le Bureau du Comité de Moutier a fait adopter sa thèse avant une échéance électorale très importante pour le Jura. En effet, la démission du conseiller d'Etat Henri Mouttet, le 12 mars 1948, ouvrait une succession propre à susciter les passions[68]. En outre, elle laissait entrevoir pour l'automne la repourvue du siège qu'il occupait au Conseil des Etats et qui était contesté depuis plusieurs années. Tout naturellement, le PLR veut maintenir un double héritage qu'il légitime par son droit d'aînesse. Il est opposé au PDC d'une part et au PSJ d'autre part, le PAB restant en position d'arbitre. Ces deux élections révèlent autant la fragilité de la Députation jurassienne que les clivages profonds au sein du Jura. Pour les partis, en effet, l'attrait du pouvoir cantonal se révèle

plus fort que la défense de l'autonomie régionale.

Fixée au 13 juin 1948, l'élection complémentaire au Conseil-exécutif pour la succession d'Henri Mouttet est apparue d'emblée comme un problème de politique cantonale autant que de politique jurassienne[69]. En effet, les conservateurs catholiques ont émis aussitôt des prétentions sur ce siège comme parti régionalement le plus fort. Au gré de la conjoncture politique, il ne manquait pas d'esprits clairvoyants pour penser que leur participation au gouvernement renforcerait singulièrement la cohésion cantonale. Mais il y avait un obstacle de taille à surmonter: le facteur politico-confessionnel. Jusqu'à la désignation des candidats, les radicaux jouèrent habilement sur cet aspect psychologique.

Le 8 mai 1948, lorsque sont connus les noms des deux candidats, Virgile Moine et Pierre Ceppi, l'accent s'est déplacé, puisque tous deux étaient catholiques, vers des arguments plus politiques: on a opposé le libéral au conservateur[70]. En l'année du centenaire de la création de l'Etat fédéral, le canton de Berne se devait de rester fidèle à ses idéaux, car les descendants des vaincus du Sonderbund appartiennent toujours à la «noire réaction». Les radicaux, rétorquent les conservateurs, «se rallient à une candidature jurassienne pour en faire une affaire bernoise»[71]. Ils n'ont que trop tendance à accaparer l'unité jurassienne à leur profit, alors que les minoritaires ont un droit pour eux, celui d'une représentation équitable: ils ne veulent pas «être toujours les dindons de la farce»[72].

Dans le Jura nord en particulier, la campagne très vive a dépassé souvent les bornes de la simple civilité. Et dans l'escalade verbale, on s'est, en fin de compte, accusé mutuellement de séparatisme[73]. Or, les conservateurs se sont gardés de toute allusion à la Question jurassienne mettant l'accent sur la personnalité de Pierre Ceppi, homme modéré, président de la Cour d'Appel, parfaitement apte à occuper le fauteuil de la Direction de Justice. A l'inverse, les radicaux ont insisté sur le fait que leur candidat, Virgile Moine, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, connaissait très bien le Jura. Par conséquent, il «contribuera à résoudre la Question jurassienne dans l'équité et la dignité»[74]. A vrai dire, l'opinion publique bernoise ne s'est pas arrêtée à ces distinctions trop subtiles: influencée par le *Bund* et le poids des mentalités, elle a eu tendance à voir se profiler derrière le candidat catholique l'ombre du séparatisme[75].

N'ayant pas de prétention au siège vacant, les deux grands partis bernois sont restés circonspects: le PAB a laissé la liberté de vote et le PSB a préconisé l'abstention. Un doute subsistait sur l'attitude des premiers, mais finalement le verdict est tombé sans surprise: malgré une très faible participation (19,6%), Virgile Moine était élu par 28 130 voix, ce qui représentait, selon *Le Démocrate*, approximativement les effectifs

des radicaux du canton de Berne[76]. Pierre Ceppi recueillait 19177 voix. Près de 10000 provenaient des électeurs catholiques appuyés par environ 9000 agrariens; les conservateurs obtenaient la majorité dans 10 districts contre 20 aux radicaux qui bénéficiaient de l'appui des centres urbains.

Les résutats du Jura[77] sont plus serrés, mais vont dans le même sens: 9629 voix contre 8790, quatre districts contre trois en faveur de Virgile Moine. La participation au vote n'a pas été très forte dans l'ensemble (50,2%), croissant naturellement dans le Nord et surtout en Ajoie (84,7% contre 23,4% à Courtelary). Par rapport aux élections au Grand Conseil de mai 1946, et au Conseil national d'octobre 1947, les radicaux augmentent leur score d'environ 3000 voix (6500 électeurs supputés contre 9600 voix à Virgile Moine) et les conservateurs de quelques 1300 voix (7500 électeurs supputés contre 8800 voix à Pierre Ceppi). La comparaison avec les élections de mai 1950 réduit l'écart: 1000 voix pour le PLR et 200 pour le PDC. Le premier a donc bénéficié d'appuis dans d'autres milieux, phénomène perceptible surtout dans les chefs-lieux (ainsi à Moutier, plus de 500 voix) et dans les grands bourgs. Le second, en revanche, n'a guère fait que le plein des voix catholiques. La frange socialiste qui s'est rendue aux urnes a certainement soutenu le candidat « libéral » contre le « conservateur ». La tendance se vérifie aussi pour les agrariens.

Au niveau local, le clivage est très net entre le Jura protestant et le Jura catholique. Une seule commune réformée, Plagne, a voté en faveur de Pierre Ceppi. En revanche, celles du Jura nord lui ont apporté leur soutien dans leur grande majorité: à Laufon, aucune n'a dégagé une majorité pour Virgile Moine, une dans la partie catholique du district de Moutier (Courrendlin), une dans les Franches-Montagnes (Soubey) et une dans le district de Delémont (Delémont). Le district de Porrentruy en compte 16, mais c'est la ville qui a emporté la décision. Ce résultat s'explique, selon *Le Pays,* par le fait que la candidature Ceppi n'était pas une candidature de combat[78]. Cela ne lui a pas valu d'être suffisamment soutenue par les agrariens de l'ancien canton et encore moins par ceux du Jura sud. De ce fait, le clivage politico-confessionnel apparaît plus fort dans le Jura qu'entre les deux parties du canton.

Cette situation politique, qui rappelait singulièrement celle de la deuxième moitié du XIXe siècle, n'a pas échappé au rédacteur du *Démocrate:*

« Nous ne voudrions pas terminer ce commentaire hâtif sans dire le regret que nous éprouvons à voir le Jura si peu uni. Il a donné un exemple de ce que seraient les luttes politiques s'il formait un canton et, sim-

plement, nous ne pensons pas que le séparatisme ait marqué des points dimanche.[79]»

A ces lignes prémonitoires, le PDC répond le même jour dans *Le Pays:*

«*Malgré la vivacité de la lutte et en dépit de l'odieuse campagne radicale de presse, nous ne croyons pas que le Jura soit désuni...*[80]»

Le renversement des attitudes est net, surtout si l'on considère l'aboutissement quelque trente ans après. Pour *La Sentinelle,* la campagne électorale a été peu reluisante, ce qui ne laisse pas bien augurer d'un nouveau canton.

«*Le séparatisme et le catholicisme militant lui ont nui à tort ou à raison dans une mesure plus forte qu'on ne le pensait généralement.*[81]»

L'amalgame du séparatisme et du catholicisme démontre que la gauche ne croyait pas aux vertus du régionalisme. Le Bureau du mouvement séparatiste a bien senti le danger. Réuni le 15 juin, il

«*s'est élevé avec énergie contre les accusations publiées à son égard dans la presse bernoise, accusations tendant à faire accroire que le mouvement séparatiste est inféodé à un parti. Ce mouvement, d'intérêt jurassien général, a été fondé et restera au-dessus des partis et des confessions. Après la joute électorale qui est légitime dans une démocratie, tous les membres du mouvement séparatiste font à nouveau bloc pour défendre la cause du Jura et la mener, au-dessus de tout intérêt partisan, au succès final*»[82].

Pour sa part, le Comité de Moutier semble avoir été plus affecté par cet affrontement: jusqu'au 13 octobre 1948, plus aucune séance ni du Bureau ni du Comité. L'organe des agrariens, *Le Pays jurassien* ne cessait d'attaquer sa thèse et les socialistes s'en distançaient ostensiblement. Si *Le Pays* ne parlait plus guère de la Question jurassienne, *Le Démocrate* désirait fortifier l'unité du Jura dans l'unité cantonale. Même la publication des conclusions du *Rapport sur l'Acte de réunion,* au début de juillet 1948, ne tire pas les autonomistes de leur apathie. Seul, le Mouvement séparatiste s'en empare pour déclarer dans les colonnes du *Jura libre* que jamais le peuple jurassien ne s'était prononcé sur son rattachement à Berne[83].

C'est dans cette conjoncture qu'intervient l'élection du conseiller aux Etats jurassien. Depuis la première guerre mondiale, le canton de Berne était représenté à la Chambre haute par un agrarien et un radical. Ce dernier était un Jurassien, conséquence du premier mouvement séparatiste. Mais, dès la fin de la seconde guerre mondiale, le PSB, à la suite de sa percée aux élections au Conseil national de 1943, revendiquait le siège. Régulièrement, le conseiller d'Etat G. Moeckli était opposé au

titulaire, l'autre conseiller d'Etat jurassien, H. Mouttet. Le front bourgeois a cependant bien résisté jusqu'en 1946[84].

Avec la toute fraîche Question jurassienne, on pouvait penser que cet affrontement cesserait. Moeckli lui-même écrivit à son parti qu'il ne partirait pas en lutte contre un de ses compatriotes. De son côté, le PAB, pour éviter un nouveau « faux pas », demanda, le 1er novembre 1947, au Comité de Moutier, quelles étaient ses préférences. Celui-ci, après une convocation précipitée et en l'absence de tout représentant socialiste, répondit que le point de vue jurassien se résumait dans le désir d'une réélection de Mouttet. La réaction du PSJ ne se fit pas attendre: elle accusa le Comité de Moutier d'abus de pouvoir. De son côté, la Députation jurassienne n'a pu se mettre d'accord sur une candidature unique. Aussi, G. Moeckli, entra-t-il en lice. Le 19 novembre 1947, Mouttet fut reconduit dans ses fonctions. Il adressa aussitôt sa « sincère reconnaissance » au Comité de Moutier qui était vivement critiqué par les milieux socialistes[85].

Cette « première fissure dans le front jurassien »[86] était encore dans la droite ligne du clivage idéologique provoqué par la grève générale de 1918. Mais l'année suivante, les perspectives étaient très différentes. Le « front bourgeois » avait été entamé par l'élection de Virgile Moine. Aussi, le puissant PAB laissa-t-il la liberté de vote. Il en fut de même dans les rangs du PDC dont « le groupe a décidé à son tour de ne pas voter pour le candidat radical et de laisser la liberté de vote pour le candidat socialiste »[87]. Dans ces conditions, Georges Mœckli fit une brillante élection le 16 novembre 1948 face à son adversaire le radical jurassien Jules Schlappach. Pour le *Bund,* la députation bernoise au Conseil des Etats a pris « l'allure d'une coopérative »[88], signe d'une ère nouvelle dominée par la coalition verte et rouge.

Entre PAB, PLR et PDC, on se rejetait mutuellement la responsabilité de la fin de la collaboration bourgeoise qui a eu entre autres effets de priver V. Moine de son mandat de Conseiller national au profit du Biennois A. Calame[89]. A vrai dire, depuis la guerre et « la communauté d'action politique », cette collaboration n'était plus guère qu'une fiction à des fins électorales. Elle était déjà dépassée dans les faits autant au plan gouvernemental que jurassien. Le débat qui a précédé le vote en témoigne. Si les mérites parlementaires de Jules Schlappach étaient unanimement reconnus, il lui fut cependant reproché d'avoir défendu, comme avocat, un séparatiste[90]. C'était une suspicion grave jetée sur le loyalisme d'un Jurassien envers l'Etat bernois par un des grands partis de l'ancien canton.

Désormais, les jeux sont faits. Pour bien montrer son attitude envers le régionalisme jurassien, le Grand Conseil nomme la commission qui

sera saisie des propositions gouvernementales sur le Jura. Le 25 novembre, la presse en donne la composition: sur 21 membres, il n'y a que huit Jurassiens. *Le Démocrate* note qu'avec une telle commission on prévoit son opposition au système bicaméral[91]. Le front autonomiste lui-même s'est désagrégé au plan politique.

Après la rencontre qu'il a eue avec la Députation jurassienne, le 7 décembre 1948, le Bureau du Comité de Moutier renonçait à sa thèse fédéraliste et bicaméraliste. Il se pliait ainsi à la revendication minimum imposée par les partis politiques[92], à des degrés divers, plus cantonaux que spécifiquements jurassiens. De par leur nature, il ne pouvait en être difficilement autrement, car leur but restait, avant comme après l'Affaire Mœckli, la conquête du pouvoir.

CONCLUSION

Après trente ans de luttes, le retour aux origines éclaire singulièrement une évolution dont les facteurs déterminants se dessinent déjà en filigrane.

Dès la fin de la guerre, le régionalisme jurassien s'est manifesté sous des formes diverses. Il résulte des problèmes spécifiques particulièrement dans le domaine économique et les voies de communications. Sa composante culturelle ne peut en être dissociée, même si elle n'a pas été évoquée. Le besoin d'une action concertée au niveau politique s'est traduit par la création de la Députation jurassienne. Elle symbolise un besoin d'autonomie autant qu'une volonté de changement structurel au sein du canton. Mais elle n'a pu incarner un véritable pouvoir régional. Les attitudes politiques du peuple jurassien révélaient des clivages profonds si l'on en juge par les votations cantonales et fédérales du moment. La gauche en particulier n'attendait rien de bon au plan social d'une autonomie plus ou moins développée. Le Comité de Moutier n'était-il pas formé de notables et le Mouvement séparatiste n'avait-il pas un industriel à sa tête? Inversément, la droite a craint qu'une volonté de changement par rapport à l'ordre établi ne crée une rupture institutionnelle capable de susciter certains débordements populaires.

Malgré les réticences des uns et des autres, la dimension politique de la Question jurassienne a été perçue d'emblée, raison pour laquelle la Députation a été associée étroitement au Comité de Moutier. Cette décision n'a pas été contestée par les partis trop heureux de cette solution qui leur laissait les mains libres pour les joutes électorales. Mais bientôt les conflits entre intérêts régionaux et intérêts partisans ont éclaté. Ils n'ont pu être arbitrés par les organismes existants. Davantage, le Comité de Moutier a été ébranlé, tant au niveau des notables qu'au niveau po-

pulaire, par la double succession de Mouttet au Conseil des Etats et au Conseil-exécutif. Comment, dès lors, pouvait-il croire que les partis jurassiens allaient défendre unanimement ses thèses et ses revendications? Comment aurait-il pu encore recourir au peuple sans provoquer la division des esprits? Le temps de l'unanimité était passé.
L'absence de toute instance de décision s'est, à ce moment-là, cruellement fait sentir, car les partis avaient, en 1947, la Question jurassienne en main. L'attrait du pouvoir et la défense d'intérêts sectoriels l'ont emporté largement sur un idéal «nationalitaire». Ayant maintenu ses positions gouvernementales, le PLR s'intègre davantage au bloc socialo-agrarien. Après le verdict de 1948, le PDC a compris qu'il était doublement minoritaire: comme catholique dans le canton et comme conservateur dans le Jura. Pour sa part, le PSJ craint la réaction qu'incarne à ses yeux même le Comité de Moutier. Comme lui, le PAB attend un soutien efficace de l'ancien canton. Les premiers, les partis politiques ont mesuré la fragilité de la conscience jurassienne alors en éveil.

Ce qu'ils n'ont pas su percevoir, c'est la force du «quatrième pouvoir»: l'opinion publique qui échappe à l'emprise des notables. Le séparatisme est seul à la canaliser dès que l'échec du Comité devient patent. Elle explique son succès malgré l'indifférence ou plus généralement l'hostilité du monde officiel. Tout en se plaçant au-dessus des partis, il deviendra, grâce à la jeune génération, la principale force politique du pays, non sans susciter des divisions déjà perceptibles en 1948. Il faut bien le constater, il est plus facile d'influencer la vie politique que de surmonter le poids des mentalités.

Bernard Prongué

Notes et références

[1] GRAS, C. et LIVET, G.: *Régions et régionalisme en France du XVIIIe siècle à nos jours.* Paris, PUF 1977, p. 428. L'expression est de J.-J. Servan Schreiber (1971) et a été retenue en fonction de l'hypothèse générale. La problématique régionaliste présentée dans l'ouvrage ci-dessus concerne un grand pays très centralisé. Il était séduisant de l'appliquer au Jura, particulièrement au moment où en France les deux Constitutions de 1946 prévoyaient que «les collectivités territoriales s'administrent librement» et au moment où, en Italie, la Constitution du 22 décembre 1947 en reconnaissait le principe. Le même courant d'idées a certainement influencé les Jurassiens comme le montre la création du Comité de Moutier. Face à cette évolution, les partis politiques ont été interpellés et ont dû se déterminer pour créer, ou non, un véritable «pouvoir régional» dans le cadre du canton de Berne.

[2] Pour l'ensemble des événements, voir l'ouvrage contemporain de BÉGUELIN, R.: *Le réveil du peuple jurassien 1947-1952.* Delémont, 1952. Pour avoir une vue générale de la période, il convient de consulter HAUSER, M.: *Le Comité de Moutier. Son époque et son œuvre.* Fribourg, 1979, 316 p. Le présent travail doit une bonne partie de son information à ce mémoire de licence présenté à l'Université de Fribourg.

[3] Pour l'évolution du régionalisme dans la première moitié du XXe siècle, on peut se

référer à PRONGUÉ, B.: *Le Jura de l'entre-deux-guerres.* Porrentruy, Société jurassienne d'Emulation, 1978. A cette époque, le Jura présente certaines similitudes avec les peuples minoritaires de France dont le sentiment commun est alors «celui d'être méprisés et exploités». Voir GRAS et LIVET: *op. cit.* p. 322. Contribution de P. BARRAL. En 1947, une des manifestations du régionalisme jurassien est la publication de la *Chronique du Jura bernois,* gros volume centré principalement sur la vie économique. Dans la présentation de l'étude de Virgile Moine qui ouvre cet ouvrage et qui est intitulé *Histoire et géopolitique du Jura bernois, Le Démocrate* du 9.1.1948 écrit: «Ce fut la démocratie bernoise qui, par un paradoxe, créa l'unité jurassienne.» Et l'on peut ajouter, dans une perspective régionaliste, la Question jurassienne..!

[4] Il s'agit de la déclaration gouvernementale présentée par le Conseiller d'Etat Feldmann au Grand Conseil bernois le 21 novembre 1947. Le Conseil-exécutif a pris la chose très au sérieux puisqu'il a demandé aux principales associations jurassiennes ce qu'elles entendaient par «autonomie». Voir PRONGUÉ, B.: *ADIJ 1925-1975,* Moutier, ADIJ, 1975, p. 113.

[5] *Le Démocrate* du 22 novembre 1947. Cette prise de position reflète bien l'évolution qui s'est produite depuis l'assemblée du 20 septembre à Delémont. La protestation ne contenait pas la mention d'une «autonomie pouvant aller jusqu'à la séparation». Cette phrase figure pourtant dans le texte initial des procès-verbaux du Comité de Moutier. Voir HAUSER, M.: *op. cit.,* p. 151.

[6] LANVERSIN, J. de: *Régionalisme.* In *Encyclopedia Universalis,* T. 13, p. 1090. D'une façon générale, le terme «régionalisme» sera préféré, dans ce travail, à celui d'«autonomie» qui prend les connotations particulières dans l'histoire jurassienne. A noter aussi que le contenu économique de ce nouveau régionalisme constitue la grande différence qui le distingue du premier mouvement séparatiste d'inspiration purement patriotique.

[7] A cet égard, il faut relever les efforts de l'ADIJ entre 1943 et 1948 pour être une véritable Chambre jurassienne d'économie. Les revendications qu'elle envoie au Comité de Moutier confirment ces données. Voir HAUSER, M.: *op. cit.,* p. 169. A noter enfin que la première publication du Mouvement séparatiste porte sur *L'aspect économique et financier de la Question jurassienne.* Delémont, 1948, 31 p.

[8] Sur le sujet, voir KOHLER, F. et PRONGUÉ, B.: *La députation jurassienne 1922-1974.* Moutier, ADIJ, 1975, 32 p. Pour le PDC, on peut se référer à l'analyse de M. Hauser dans *Le Parti démocrate-chrétien du Jura 1877-1977.* Porrentruy, 1977, pp. 85 à 93. Pour le PSJ, se reporter à l'étude très fouillée de KOHLER, F.: *Le Parti socialiste jurassien et la Question jurassienne 1947-1974.* Genève. Ed. Grounauer, 1980, 247 p.; sur l'attitude des partis, voir pp. 20-23.

[9] Une vue générale du problème est donnée par les *Actes* du premier colloque du Cercle d'études historiques de l'Emulation: *La vie politique dans le Jura.* Porrentruy, 1971, 56 p. Afin de préciser ces données pour les années 1946-1948, le séminaire d'histoire jurassienne à l'Université de Berne (Brevet secondaire) a repris, durant l'année 1978-79 et 1979-80, l'étude des votations et des élections sous l'angle régionaliste. Enfin, cette recherche a fait l'objet d'une communication au congrès de l'Association suisse de Science politique, les 17 et 18 novembre 1978 à Delémont.

[10] HARDER, H.-J.: *Der Kanton Jura. Ursachen und Schritte zür Lösung eines Schweizer Minderheitenproblems.* Berne, Peter Lang, 1978. Il consacre le premier chapitre de sa thèse à l'analyse des votations, pp. 23-74.

[11] *Ibid.* p. 51

[12] *Ibid.* p. 55

[13] *Le Démocrate* du 25.6.1947

[14] *Ibid.*

[15] *Le Pays* du 7.7.1947

[16] *Journal du Jura* du 7.7.1947

[17] HARDER, H.-J.: *op. cit.* p.65

[18] Pour le résultat détaillé des votations sur la période, voir *Die Volksabstimungen von 1924 bis 1959.* Mitteilung des Statistischen Bureaus des Kantons Bern, NF, Heft 43. Politische Statistik. Berne, 1960. La première approche a été faite à l'époque par la Chancellerie. Voir *Le Démocrate* du 2.2.1948 sous le titre: *Berne contre-attaque. Le Jura à la lumière des résutats des votations fédérales et cantonales.* Cette étude sera reprise dans le *Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur les relations de l'Etat de Berne avec la partie jurassienne du canton.* Berne, janvier 1949. Or, le paradoxe est le suivant: au moment où les autorités se livrent à une analyse statistique, la presse jurassienne se soucie très peu de présenter le résultat des votations d'une manière séparée pour les sept districts jurassiens!

[19] Il s'agit de la votation du 13 juin 1948 sur l'introduction de l'AVS fédérale qui a lieu en même temps que l'élection de Virgile Moine. Pour la première, la participation a été de 32,2% et pour la seconde de 50,2%. La différence s'explique surtout par le désintérêt du Jura nord pour l'objet soumis au citoyen. Dans l'ancien canton, en revanche, c'est l'inverse, ce qui prouverait que le mot d'ordre d'abstention des socialistes a été suivi.

[20] HARDER, H.-J.: *op. cit.* p. 71. Il ressort de cette étude que le Jura sud s'intéresse particulièrement aux questions économiques et sociales alors que le Jura nord s'enflamme davantage pour les problèmes politiques.

[21] *Ibid.* p. 67-68. En dehors des finances et de l'armée au plan fédéral, l'opposition commune du Jura nord et du Jura sud est faible.

[22] HAUSER, M.: *op. cit.* p. 41 et p. 167 en ce qui concerne les revendications au Comité de Moutier.

[23] *Le Démocrate* du 6.2.1948. A noter que les partis recommandaient le oui pour les deux objets.

[24] H.-J. Harder (*op. cit.*p. 74) tient le même raisonnement pour le Jura sud. L'appui de l'ancien canton évite à celui-ci d'être majorisé dans un canton formé par les sept districts. Pour le PSJ, voir KOHLER, F.: *op. cit.*, pp. 32-33 au sujet de la fiscalité et p. 48 en ce qui concerne le réajustement du corps enseignant. La réaction d'Arthur Villard est particulièrement intéressante.

[25] Le mot d'ordre des partis bourgeois a été suivi par les Franches-Montagnes. Pourtant, au même moment, elles réclamaient une franchise fiscale, idée qui n'était pas nouvelle, mais qui est officiellement présentée au Comité de Moutier. La crainte du socialisme l'a emporté! Voir HAUSER, M.: *op. cit.* p. 169.

[26] Pour illustrer cette opposition, on peut se référer au *Démocrate* du 11.11.1948 après le refus du Grand Conseil de ramener la quotité d'impôt de 2,1 à 2,0. Après la session qui a consacré aussi l'échec de son candidat au Conseil des Etats, il commente à nouveau cette décision. La quotité semble « un principe sacro-saint » comme l'ont appris les radicaux depuis deux ans, et ceci malgré une augmentation constante des bénéfices. La révision proposée et acceptée en votation populaire le 19.12.1948 allège les prestations individuelles, mais ne touche ni l'industrie ni l'artisanat. L'opposition politique est claire: « Il n'est pas surprenant que les socialistes s'opposent à la réduction demandée puisqu'ils cherchent par le moyen de tour de vis du pressoir fiscal à réaliser une collectivisation froide de l'économie. » (*Ibid.* du 20.11.1948). Dans ce contexte, il faut relever les difficultés de l'industriel D. Charpilloz, libéral et premier président du Mouvement séparatiste avec le fisc. Certains Bernois y ont vu la source de son séparatisme. Il ne s'agit pas de confondre patriotisme et défense d'intérêts, mais il est intéressant de saisir, à travers ce fait, une des racines de l'opposition de la gauche au séparatisme, comme aussi des agrariens.

[27] *La vie politique dans le Jura 1893-1950,* p. 44.

[28] Sur le sujet, outre les ouvrages mentionnés aux notes 8 et 9, on lira avec profit le chapitre de H.-J. Harder consacré aux élections cantonales et fédérales (*op. cit.* p. 75-123). Pour plus de détail sur les deux élections envisagées ici, il faut consulter: *Die Ergebnisse der Grossratwahlen von Kanton Bern vom 5. Mai 1946.* Bern, Mit. des Stat. Bureaus, 1946, No. 25.; *Elections au Conseil national 1947.* Berne, Bureau fédéral des statistiques. 1949. p. 74-75 (Contribution à la statistique de la Suisse, 22e fascicule); le *Rapport de la Commission des 24* donne de nombreux tableaux sur la répartition des forces politiques

dans le canton en 1919/1922 et en 1964. Il y a peu de différence pour la période envisagée ici. Voir les annexes I et II.

[29] HAUSER, M.: *op. cit.* p. 67-72.

[30] *Ibid.* p. 73. De 1943 à 1947, les députés radicaux déposent 48 interpellations ou motions (sur les 105 des députés jurassiens) qui «procèdent de soucis régionalistes à l'inverse de celles des autre groupes».

[31] *Le Démocrate* du 22.11.1948. Cette allégation fait l'objet d'une discussion au Grand Conseil lors de l'élection du Conseiller aux Etats jurassien qui intervient le lendemain.

[32] *Ibid.* du 30.4.1946. L'opinion du député bruntrutain est certainement en flèche, elle n'en est pas moins largement partagée.

[33] Contribution au *Livre du Centenaire* de l'Emulation. Porrentruy, 1947. Voir le développement de HAUSER M.: *op. cit.* p. 57-60.

[34] Il s'agit d'un livre de DAUCOURT, E.: *Les promesses de 1815. Ce qu'il en reste.* Porrentruy, 1938, livre qui illustre la tradition du conservatisme catholique jurassien. Pour cette tendance, l'Acte de réunion, s'il a perdu une partie de son contenu, «reste un signe tangible de l'autonomie du Jura». Voir l'article de F. Boillat dans *Le Pays* du 28.2.1948.

[35] *Le Pays* du 4.5.1946. Article de J. Gressot.

[36] A défaut d'études sur ces deux partis, on peut dire que le reproche essentiel qui leur est fait par les deux autres formations est d'être des «partis de classes». Par ailleurs, Harder, dans son chapitre consacré aux partis, relève que le Jura sud se rapproche de l'ancien canton dans les rapports des forces politiques. (*op. cit.* p. 97).

[37] PRONGUÉ, B.: *Le Jura de l'entre-deux-guerres,* p. 219. Auparavant, l'ADIJ et d'autres associations ont souvent convoqué la «Députation jurassienne» pour exposer leurs doléances. Malgré des recherches, il a été impossible de préciser le rôle et le pouvoir de cette fraction régionale qui aurait été mise au bénéfice d'un nouveau statut en 1961, selon R. Schaffter. Voir *Anatomie politique,* in *Le Jura des Jurassiens,* p. 96.

[38] *Journal du Jura* du 15.12.1946. Dans son article, Herbert Landry, maire radical de la Heutte, précise: «Le Jura n'est pas suffisamment défendu à Berne. Nos députés l'ont constaté puisqu'ils ont décidé de se réunir régulièrement avant chaque session et de discuter «en dehors des partis» auxquels ils appartiennent de par la proportionnelle, les problèmes jurassiens. C'est là un progrès qu'il faut saluer avec joie, tout en souhaitant qu'on ne s'arrête pas en si bon chemin...». Voir HAUSER.M.: *op. cit.* p. 121, qui montre comment l'effervescence, due à l'accumulation de problèmes, gagne le terrain politique.

[39] *Le Démocrate* du 23.10.1947. Discours tenu à l'assemblée libérale de Bonfol le 18.10.1947.

[40] *Le Pays jurassien* du 26.9.1947.

[41] *Journal du Jura* du 6.10.1947. Article de R. Fell qui invite les Jurassiens à se rendre aux urnes en masse. «Ainsi le Jura obtiendrait six sièges au lieu de quatre». La position de R. Fell est proche de celle d'Oscar Schmid préfet de La Neuveville qui incite ses concitoyens à rester unis et à voter «en masse les listes jurassiennes» (*Ibid.* du 21.10.47). Son attitude ne laissera pas le gouvernement indifférent.

[42] *Le Démocrate* du 16.9.1947. L'Affaire Mœckli tombe en pleine préparation de la campagne électorale et les assemblées libérales ne sont pas en retrait pour protester.

[43] *Le Pays* du 6.10.1947

[44] *Ibid.* du 17.9.1947. Pour les deux précédentes citations, voir les numéros des 21 et 22.10.1947.

[45] *Le Pays jurassien* du 24.10.1947.

[46] *La Sentinelle* du 30.10.1947. Ces attitudes se retrouvaient face au Comité de Moutier. Voir HAUSER, M.: *op. cit.* p. 153, et KOHLER, F.: *op. cit.* p. 42. L'absence de réaction ouvrière serait due au malaise social. *Ibid.* p. 53.

[47] *Ibid.* p. 169.

[48] *Le Pays* du 3.11.1947. *Les élections fédérales et le Jura* (J.G.)

[49] L'expression est d'Ali Rebetez, président de l'Emulation. *Actes* 1943, p. 19. Voir également PRONGUÉ, B.: *ADIJ 1925-1975,* p. 104-105 et HAUSER, M.: *op. cit.* p. 118.

[50] Il est très intéressant de comparer cette idée avec la Résolution adoptée par l'assemblée populaire du 20 septembre 1947. A n'en pas douter la première dessine les contours de la seconde. Cette parenté pose le problème de la genèse du régionalisme jurassien sous sa forme moderne et centrée sur les questions économiques. Est-ce l'influence des deux Constitutions que la France s'est donnée en 1946? Voir GRAS et LIVET: *op. cit.* p. 426.

[51] Une autre idée apparaît dans ce journal: celle d'un centre d'études. Sans trop d'imagination on peut y voir la préfiguration de l'Institut des sciences, des lettres et des arts fondé en 1950. Il est proche parent du Comité de Moutier par sa composition — des notables dans les deux cas —, mais s'illustre dans un autre domaine qui apparaît plus tard aussi en France: «le renouveau de l'originalité culturelle». *Ibid,* p. 427.

[52] *Miroir de la vie jurassienne,* rédigé par J. Gressot. *Actes,* 1946, p. 233. C'est évidemment l'aspect politique qui d'emblée l'a emporté dans la Question jurassienne à la différence de la France!

[53] Ainsi *Le Pays* du 10.9.1947 ne mentionne même pas l'argumentation linguistique du député Tschumi et reproche au député Schlappach d'être intervenu peut-être trop violemment..!

[54] *Le Démocrate* du 10.9.1947. Pour comprendre la verdeur de ce langage, il faut savoir que la commission pour la réorganisation des chemins de fer jurassiens venait de tenir une longue séance, les 6 et 7 septembre à Saignelégier. Or le député Schlappach en était le président et ce problème pesait depuis longtemps sur les relations entre le Jura et Berne. (Voir HAUSER, M.: *op. cit.* p. 22-24). Aussi, *Le Démocrate* peut-il écrire au sujet de l'intervention Schlappach: «Ce zèle ne concrétise-t-il pas le malaise qui règne dans le Jura au sujet de la solution à donner aux chemins de fer régionaux?»

[55] Cette allégation a été faite le 20 septembre 1947 lors de la manifestation de protestation. La foule avait demandé en vain des noms. *Le Pays jurassien* du 26 septembre précise l'appartenance politique de ces «traîtres»: MM. Brody (PDC), Rebetez (PDC), Maître (PDC), Piquerez (PLR) et Renfer (PAB) «président d'une importante commission agricole qui s'était fait excusé». Autrement dit, la non-élection de Moeckli à la Direction des travaux publics est peut-être le fait des conservateurs catholiques, puisque l'absence de trois de leurs députés a donné la majorité à l'ancien canton. Il y a eu encore un autre événement lors de cette élection qui a provoqué l'absence de trois députés radicaux favorables au Jura. On peut donc tirer de ce vote deux conclusions. La première, c'est que l'antisocialisme des milieux PDC prime encore sur la solidarité jurassienne: en 1946, ils sont les seuls à ne pas inviter leurs concitoyens à voter pour Moeckli. La seconde est beaucoup plus évidente: l'opinion publique n'a retenu que la majorisation de la candidature jurassienne par les députés de l'ancien canton. F. Kohler relève, en effet, la responsabilité socialiste dans l'hostilité au Jura. (*op. cit.* p. 41).

[56] Sur l'événement, outre les ouvrages signalés plus haut (note 2), voir FELL, R.: *Un canton du Jura. Pourquoi?,* p. 8-10. Par ailleurs, les réactions de la presse à l'égard de cette assemblée sont significatives des tendances. *Le Démocrate* du 22.9.1947 la présente par cinq colonnes à la une, page généralement réservée aux nouvelles étrangères. *Le Journal du Jura* lui accorde aussi une place de choix. *Le Pays* la relate en deux demi-colonnes à la page deux. *La Sentinelle* la signale et *Le Pays jurassien* parle de *La manifestation antibernoise* de Delémont! F. Kohler donne pourtant la liste des revendications du PSJ. (*op. cit.*, p. 62).

[57] On s'explique difficilement cette attitude paradoxale. Certes, les associations ont de meilleures bases financières et administratives, mais cela n'empêchait pas les partis de faire part de leurs desiderata au Comité de Moutier. Ils en avaient pourtant été priés. Voir HAUSER, M.: *op. cit.* p. 164.

[58] *Ibid.*p. 141 et 142 pour la composition du Comité de Moutier.

[59] La liste des membres est donnée par *Le Démocrate* du 25.11.1948. Une première correction est apportée le mois suivant (*Ibid.* 10.12.1948) au profit des radicaux biennois et en janvier 1949 au profit des conservateurs jurassiens. (HAUSER M.: *op. cit.* p. 186) Un remaniement intervient alors qui aggrave encore les distorsions. (*Ibid.* p. 192). Pour donner satisfaction à l'Erguël qui s'était plaint de ne pas être représenté dans la commission, on admit dans celle-ci deux députés de plus (1 PAB et 1 PS) et, pour maintenir «l'équilibre», deux députés de l'ancien canton (1 PAB et 1 PS également). Ainsi, la commission se composa finalement de 25 membres, (11 PAB, 9 PS, 3 PLR, 2 PDC), dont 11 Jurassiens (4 PAB, 4 PS, 1 PLR et 2 PDC).

[60] *Ibid.* p. 138.

[61] Liste fournie par *Le Démocrate* du 1.12.1947, lors de la séance constitutive du Comité du Mouvement séparatiste le 30.11.1947.

[62] Cette absence correspond à l'attitude générale du parti et particulièrement de son organe manifestement hostile au Comité de Moutier et adversaire implacable du Mouvement séparatiste. On perçoit d'ailleurs une crainte du monde paysan à l'égard du Jura industrialisé: «Voici l'industriel millionnaire Charpilloz, qui parle avec trop d'arrogance de la ploutocratie agraire [et qui veut secouer] l'outrageante chaîne à maillons épais des paysans de l'ancien canton. Charmante invitation aux paysans du Jura!» *Le Pays jurassien* du 26.9.1947.

[63] *Le Démocrate* du 8.3.1948 sur le Congrès du PSJ à Delémont. Voir surtout KOHLER, F.: *op. cit.* p. 45 et l'exemple du député socialiste et séparatiste Oscar Voisard de Fontenais, *ibid.* pp. 58-62. Pour la liberté d'adhésion en 1950, voir p. 62.

[64] HAUSER, M.: *L'ouverture au monde moderne,* in *Le Parti démocrate-chrétien du Jura 1877-1977,* p. 90. Pour la liberté d'adhésion, voir p. 90. Dans une *Mise au point,* Jean Gressot affirme qu'il n'est pas en opposition avec son parti: il est favorable à l'autonomie, la séparation ne pouvant être prise en considération qu'après l'echec de la conciliation. *Le Pays* du 16.3.1948.

[65] BÉGUELIN, R.: *op. cit.* p. 50. Il précise: «Le parti libéral jurassien très indépendant sut laisser à ses membres la pleine liberté d'opinion à propos de la Question jurassienne». C'est en effet surtout ce parti qui a animé au début le front autonomiste avec semble-t-il un certain retrait à partir de l'été 1948.

[66] KOHLER, F.: *op. cit.* p. 66.

[67] *Le Démocrate* du 22.11.1947. Lors d'une assemblée de la NSH à Berne, René Steiner devait déclarer: «Jamais le peuple jurassien n'a été amené à se prononcer sur ses destinées. Il a mis longtemps à prendre conscience de ses traditions, mais aujourd'hui, c'est fait et maintenant il entend défendre à outrance son patrimoine spirituel. Si Berne ne veut pas comprendre, elle perdra le Jura.» *Le Démocrate* du 19.11.1947.

[68] *Le Pays* du 12.3.1948. Il y dénonce la stratégie radicale déjà mise au point.

[69] A noter que R. Béguelin, dans son ouvrage paru en 1952, *Le Réveil du peuple jurassien,* passe entièrement sous silence cette élection, comme d'ailleurs celle de l'automne au Conseil des Etats. Il faut attendre 1963 pour que Roger Schaffter l'évoque dans son *Anatomie politique du Jura des Jurassiens* (p. 99-102). Il place l'élection de Virgile Moine à l'enseigne du *Divide et impera.* Il dénonce en particulier l'attitude du PAB qui a incité le PDC a présenter un candidat sans pour autant le soutenir. Mais le problème n'est pas là. Les dirigeants séparatistes ont toujours reproché à ceux du Comité de Moutier de n'être pas revenu devant le peuple pour faire approuver leurs propositions. Etait-ce possible après une telle élection? Les notables étaient convaincus qu'une telle démarche contribuerait à diviser les Jurassiens. Le rapprochement des résultats de cette élection avec ceux du scrutin de 1959 semblent confirmer cette appréhension. Voir annexes IV et V.

[70] Cette analyse de Jean Gressot dans *Le Pays* du 1.6.1948 est pertinente.

[71] *Le Pays* du 7.6.1948.

[72] *Ibid.* du 7.4.1948.

[73] Voir HAUSER, M.: *Le Comité de Moutier*, p. 85. A noter que le démocrate-catholique Roger Schaffter qui s'était présenté comme candidat au Conseil national, restait assez isolé dans son parti, alors que les radicaux étaient beaucoup plus nombreux parmi les dirigeants séparatistes.

[74] *Le Démocrate* du 12.6.1948. Egalement celui du 31.5.1948 sur le Congrès radical bernois. Pour sa part, Roger Schaffter confirme cette attitude (*loc. cit.* p. 98).

[75] *Le Pays* du 22.5.1948 donnait connaissance des revendications catholiques au Comité de Moutier. Elles ont bien perdu de leur virulence, car les catholiques ont recouvré leurs droits abolis au Kulturkampf, grâce au PAB comme le relève justement R. Schaffter (*loc. cit.* p. 93). Il importait dès lors pour les radicaux de ranimer la querelle pour éviter une alliance tactique sur la tête d'un homme modéré.

[76] *Le Démocrate* du 16.6.1948. C'est naturellement ce journal qui fournit le plus d'analyse. Une correction cependant s'impose au sujet des électeurs catholiques. *Le Démocrate* en relève 9000, alors que d'après les élections au Conseil national de 1947 on peut les évaluer à 10000.

[77] Pour les résultats du Jura, voir l'annexe III. Il n'a pas paru nécessaire de dresser un tableau par communes, les différences étant généralement minimes.

[78] Comme preuve de cette assertion, on peut retenir le score réalisé par le candidat conservateur lors de l'élection du préposé aux poursuites le 31 août 1947. J. Metzger a totalisé 3514 voix en Ajoie, contre 3179 à Pierre Ceppi. Il est vrai que le premier avait un socialiste pour adversaire, mais soutenu par les radicaux. Il a recueilli 2869 voix contre 3294 à Virgile Moine. Entre ces deux élections il y a un glissement de 400 voix.

[79] *Le Démocrate* du 14.6.1948. Analyse détaillée des résultats.

[80] *Le Pays* du 14.6.1948.

[81] *La Sentinelle* du 14.6.1948.

[82] *Le Démocrate* du 15.6.1948.

[83] A feuilleter la presse durant l'été 1948, on a l'impression que la lutte sur le front aunomiste est tombée dans une sorte de léthargie.

[84] Sur le sujet, voir HAUSER, M.: *op. cit.* p. 70-71.

[85] Voir également BÉGUELIN, R.: *op. cit.* pp. 26-27 et surtout KOHLER, F.: *op. cit.* p. 44.

[86] *Ibid.* p. 27. Mais le «front bourgeois» était peut-être plus important en l'occurence. Une simple supposition permet d'étayer cette thèse: aurait-on admis un socialiste à la tête d'un mouvement jurassien dans l'entre-deux guerres? Certainement pas!

[87] *Le Pays* du 16.11.1948.

[88] Cité par *Le Démocrate* du 17.11.1948.

[89] Sous le titre *Toutes les fautes se paient, Le Pays* du 17.11.1948 déclare que le PLR récolte ce qu'il a semé. «Ses «positions traditionnelles» n'ont pas résisté aux principes de la plus élémentaire justice.»

[90] Il s'agissait de D. Charpilloz, président du Mouvement séparatiste dans ses démêlés avec *Le Pays jurassien*. Le fait est d'ailleurs évoqué lors de l'assemblée séparatiste de St-Imier le 28 février 1948. Voir *Le Démocrate* des 1 et 3.2.1948.

[91] *Le Démocrate* du 25.11.1948. Voir note 59.

[92] R. Béguelin (*op. cit.* p. 51) note que le PSJ s'est retrouvé aux côtés du PAB pour demander au Comité de Moutier l'abandon de sa thèse principale. Mais à vrai dire, aucun parti n'a véritablement soutenu cette thèse! Voir également KOHLER, F.: *op. cit.* p. 67.

Annexe I

Force des partis jurassiens et répartition des sièges par district lors des élections au Grand Conseil bernois, de 1942 à 1950.

Partis	Districts	1942		1946		1950	
PAB	C	20,0	1	27,8	2	24,2	1
	D	17,0	1	13,5	1	12,8	—
	F	—	—	6,4	—	—	—
	L	—	—	—	—	—	—
	M	18,2	1	22,2	2	25,0	2
	N	—	1	—	1	38,5	—
	P	6,8	—	9,1	—	6,0	—
	J	13,1	4	14,6	6	13,8	3
PSB	C	36,3	2	36,8	2	43,9	3
	D	17,2	1	31,8	1	27,9	2
	F	—	—	—	—	—	—
	L	—	—	27,7	1	22,4	—
	M	30,6	2	35,5	2	35,2	3
	N	—	—	—	—	—	—
	P	10,7	—	16,7	—	9,3	—
	J	20,2	5	23,8	7	23,7	8
PLR	C	43,7	3	35,4	2	31,9	2
	D	23,9	1	16,6	1	21,9	1
	F	35,1	1	28,9	—	34,4	1
	L	—	1	28,1	1	28,6	1
	M	22,4	2	22,2	2	21,8	1
	N	—	—	—	—	61,5	1
	P	32,3	2	32,9	2	41,2	3
	J	31,0	10	27,3	8	31,2	10
PDC	C	—	—	—	—	—	—
	D	41,9	2	38,1	2	37,4	2
	F	64,9	1	64,7	2	65,6	1
	L	—	2	44,2	1	49,0	2
	M	19,7	2	20,1	1	18,0	1
	N	—	—	—	—	—	—
	P	46,9	4	41,3	3	43,5	3
	J	32,7	11	31,7	9	31,2	9

Annexe II

Force des partis jurassiens et bernois lors des élections au Grand Conseil et au Conseil national de 1942 à 1950.

								Conseil national			
JURA	Partis	1942		1946		1950		1943		1947	
	PAB	13,1	4	14,6	6	13,8	3	15,4	—	14,6	—
	PSJ	20,2	5	23,8	7	23,7	8	25,0	1	28,3	1
	PLR	31,0	10	27,3	8	31,2	10	25,0	1	24,6	1
	PDC	32,7	11	31,7	9	31,2	9	32,5	2	33,0	2
BERNE	PAB	33,1	75	35,0	80	35,9	79	31,4	1[1]	34,3	11
	PSB	29,6	55	35,2	68	35,7	68	36,7	13	40,5	14
	PLR	14,6	27	14,2	26	18,8	32	15,2	5	17,4	6
	PDC	5,2	12	5,5	10	6,1	10	5,9	2	6,2	2
	JP	11,8	17	4,4	4	—	—	6,4	2	—	—

Annexe III

Electeurs supputés du PLR et du PDC lors des élections de 1946, 1947 et 1950 et résultats de l'élection au Conseil-exécutif du 13 juin 1948.

Electeurs supputés du PLR et voies obtenues par V. Moine

	1946	1947	1948	1950
Courtelary	1462	999	1418	1449
Delémont	782	832	1433	1179
Franches-Montagnes	572	339	603	726
Laufon	612	511	434	785
Moutier	1029	831	2098	1121
Neuveville	—	80	347	560
Porrentruy	2117	1966	3294	2780
Jura	6574	5558	9627	8600

Electeurs supputés du PDC et voies obtenues par P. Ceppi

	1946	1947	1948	1950
Courtelary	—	147	354	—
Delémont	1789	1792	2138	2009
Franches-Montagnes	1281	1037	1285	1388
Laufon	964	1049	829	1343
Moutier	929	812	908	924
Neuveville	—	16	87	—
Porrentruy	2664	1691	3179	2931
Jura	7627	7544	8780	8595

Pour 1946 et 1950 voir:

Die Ergebnisse des Grossratswahlen im Kanton Bern vom 7. Mai 1950. Mitt. des St. B. des Kantons Bern, 1950, S. 76-79.

Pour 1950 voir:

Elections au Conseil national 1947. Contribution à la statistique de la Suisse, No. 22, Berne, 1949, pp. 106-109.

Pour 1948 voir:

Le Démocrate du 14.6.1948.

Annexe IV

Comparaison entre l'élection au Conseil-exécutif de 1948 et la votation de 1959.

La comparaison entre une élection et une votation est certainement très périlleuse, sinon impossible. En l'occurence, il ne s'agit pas de tirer des conclusions, mais davantage de stimuler la réflexion à travers les similitudes qu'offre la géographie électorale à quelque dix ans d'intervalle.

	1948			1959			
	Ceppi	Moine	%	Oui	Non	%	Dif.
C	354	1418	80	1532	4911	76	— 4
D	2138	1433	40	4131	1614	28	— 12
F	1285	603	32	1794	568	24	— 8
L	829	434	34	533	1450	73	+ 39
M	908	2098	70	2566	4912	66	— 4
N	87	347	80	364	691	65	— 15
P	3179	3294	51	4239	2209	34	— 17
J	8780	9627	52	15159	16355	52	—

Première constatation: les tendances générales relevées dans les districts en 1948 se retrouvent en 1959. Seul Laufon opère un revirement total. Il en est de même pour sept districts de l'ancien canton.

Seconde constatation: la forte augmentation de la participation au scrutin, dans le Jura sud particulièrement, n'a pas modifié sensiblement les attitudes de base, phénomène plus sensible dans le Jura nord.

Il faut se rappeler à cet égard qu'en 1948, Virgile Moine s'est présenté comme le candidat du Jura, capable de résoudre la Question jurassienne dans l'équité. Son concurrent habitait depuis trop longtemps Berne pour avoir cette prétention et son parti ne voulait pas provoquer l'amalgame séparatisme/catholicisme. Quelle a été l'influence de cette propagande sur l'électorat? Il est difficile de se prononcer. Mais, à titre de comparaison, on peut retenir que le 31 août 1947, le candidat conservateur à l'office des poursuites du district de Porrentruy a obtenu 3514 voix contre 2869 à son adversaire socialiste soutenu officiellement par les radicaux.

Troisième constatation: l'écart entre le Jura nord et le Jura sud tend à se creuser. La vérification au niveau des communes est aisée. Si l'on excepte le Laufonnais, les 19 localités du Jura nord qui ont voté en faveur de Virgile Moine ne sont plus que 7 en 1959. Inversement, l'unique commune du Jura sud qui a voté pour Ceppi se retrouve onze ans après en compagnie de deux autres.

Dernière constatation: l'argumentation de la campagne électorale de 1948 annonce celle de 1959. Elle se décantera, mais ne changera pas fondamentalement. Cette permanence confirmerait à sa façon le statisme de la société décrit par les sociologues entre 1941 et 1960.

Annexe V

Election d'un conseiller d'Etat jurassien du 13 juin 1948.
Scrutin du 5 juillet 1959 sur l'organisation ultérieure d'un plébiscite.

Divergences par district:

	1948	1959
Porrentruy	16	5
Franches-Montagnes	1	0
Delémont	2	2
Laufon	0	0
Moutier	0	0
Courtelary	1	1
Neuveville	0	2

1948 Communes ayant voté pour V. Moine

1959 Communes ayant voté non